

## Notre top des métiers en auto-entrepreneur

### Description

Le métier d'auto-entrepreneur présente un certain nombre d'avantages. En plus d'être facilement accessible, il permet de se libérer de certaines obligations comptables et de prendre moins de risques. Voilà les principales raisons pour lesquelles de nombreuses personnes choisissent de [créer une micro-entreprise](#).

Mais avant de se lancer dans une aventure auto-entrepreneuriale, il convient de bien choisir le secteur dans lequel on va évoluer. Il est tout aussi important de connaître les avantages du statut de micro-entrepreneur.

[Créer ma micro-entreprise en ligne](#)

## Quel est notre top des métiers auto-entrepreneurs ?

Un grand nombre de professions peuvent être menées sous le [statut](#). Il est possible d'accéder à ce dernier que l'on est **spécialiste dans le domaine du BTP, de l'artisanat ou encore de l'art**. Parmi les métiers les plus intéressants à mener en tant que micro-entrepreneur, on peut citer :

- Carreleur ;
- Menuisier ;
- Graphiste ;
- Ostéopathe ;
- Coach sportif.

**À noter** : les professionnels libéraux ont le choix également d'exercer le métier d'auto-entrepreneur.

### Dans le secteur du BTP

Le métier d'auto-entrepreneur est accessible aux professionnels du BTP. Le peintre peut par exemple **lancer son activité sous le régime de la micro-entreprise**. Il en est de même pour le :

- Carreleur ;

- Couvreur

## Devenir carreleur

Le carreleur a pour principale mission de préparer les revêtements extérieurs et intérieurs pour ensuite les embellir. Il est bon de noter qu'il s'agit d'une activité artisanale soumise à une réglementation spécifique qu'il convient de connaître avant de se lancer. Le [micro-entrepreneur artisan](#) est tenu de **souscrire une garantie décennale et une assurance RC pro pour pouvoir l'exercer en toute légalité.**

## Devenir couvreur

Il est envisageable d'accéder au métier avec un CAP couvreur et de mener son activité en tant que micro-entrepreneur. Le métier **consiste surtout à installer, réparer et se charger de l'isolation des toits de maison.**

## Devenir plombier

En exerçant le métier de plombier en auto-entrepreneur, une personne peut toucher entre 30 euros et 60 euros en moyenne par heure. Il s'agit d'une **profession réglementée**, dont l'exercice exige, soit :

- Un CAP installateur thermique ou installateur sanitaire ;
- Un brevet professionnel d'équipement sanitaire ;
- Un BEP technique des installations sanitaires ;
- Un BAC pro spécialité énergie ;
- Trois ans d'expérience dans le domaine.

## Devenir peintre

Les peintres en bâtiment ont également la possibilité de mener leur activité sous le statut de micro-entrepreneur. Ils se déplacent aux domiciles des clients pour y effectuer des travaux de peinture et gagnent **entre 20 euros et 45 euros en moyenne par heure.**

## Dans le secteur de l'artisanat

De nombreux métiers peuvent aussi être exercés comme **auto-entrepreneur dans le secteur de l'artisanat**. En guise d'exemples, il est possible de devenir :

- Menuisier ;
- Paysagiste ;
- Électricien ;
- Plaquiste.

## Devenir menuisier

En menant son activité en tant que micro-entrepreneur, le menuisier est contraint de respecter un seuil de chiffre d'affaires de 77 700 euros. En plus de devoir justifier d'une qualification professionnelle spécifique, il est tenu de suivre certaines **normes de sécurité et environnementales**.

## Électricien

Le régime de la micro-entreprise est **aussi parfaitement adapté au métier d'électricien**. Dans le cadre de son activité, le professionnel peut être tenu de souscrire une :

- Garantie biennale ;
- Garantie décennale ;
- Assurance RC Pro.

## Paysagiste

Le travail du paysagiste consiste à piloter un projet d'aménagement. C'est à lui d'étudier le terrain et de dessiner les plans. Le métier ne peut pas être exercé en micro-entreprise. Pour se lancer, il faudra créer une activité de services à la personne. Soulignons que dans ce cas-ci, l'auto-entrepreneur n'est **pas autorisé à travailler pour le compte d'une entreprise ou d'une association**, mais uniquement auprès des particuliers.

## Plaquiste

En plus d'être soumis à l'obligation de souscrire quelques assurances, le plaquiste sera tenu d'attester sa qualification professionnelle s'il veut exercer son activité en tant

que micro-entrepreneur. S'il ne dispose d'aucun diplôme spécialisé, il doit justifier d'une expérience de trois ans comme salarié. Il a aussi la possibilité de valoriser cette dernière **en passant par la validation des acquis**.

## Dans le secteur artistique

Il est tout aussi possible d'exercer des métiers artistiques avec le statut d'auto-entrepreneur. L'**ouverture d'une galerie d'art** constitue par exemple une idée de business intéressante. Il est également envisageable de devenir musicien et mener son activité sous le régime de la micro-entreprise.

### Ouvrir une galerie d'art

Pour [ouvrir une galerie d'art](#), le porteur de projet a le choix entre la forme de société et le régime de l'auto-entreprise. Il peut **louer un local pour exercer son activité**. Si son domicile est suffisamment spacieux, le galeriste a même la possibilité d'y présenter ses œuvres.

### Devenir musicien

Le musicien peut aussi **vivre de sa passion sous le statut de micro-entrepreneur**. Par ailleurs, l'artiste auteur, lui, n'est pas autorisé à exercer son activité sous le régime de l'auto-entreprise. Il en est de même pour l'intermittent du spectacle qui signe des contrats avec des producteurs.

### Devenir graphiste

**Aucune qualification professionnelle n'est requise** pour [devenir graphiste auto-entrepreneur](#). En effet, il ne s'agit pas d'une profession réglementée. Mais il est toujours préférable de suivre une formation BAC+2 en design ou en graphisme avant de se lancer. Précisons également qu'il n'est pas possible de se rémunérer en droit d'auteur en optant pour le régime de la micro-entreprise. Il faut être affilié à la Maison des artistes pour bénéficier de cet avantage.

## Auto-entrepreneur en profession libérale

Les micro-entrepreneurs ont la possibilité de mener une **activité libérale non réglementée**, en tant que [TNS](#). Mais afin de conserver leur statut, ils doivent réaliser un chiffre d'affaires annuel de moins de 77 700 euros.

## Consultant

Quel que soit le domaine dans lequel le consultant évolue, **sa principale mission est de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés ses clients** :

- Entreprises privées ;
- Organisations publiques.

Il peut être **soumis à des règles spécifiques en fonction de son secteur d'activité** :

- Marketing et communication ;
- Management ;
- Recrutement et formation ;
- Logistique ;
- Informatique.

Étant réglementées, **certaines spécialités de consulting demandent effectivement un diplôme spécifique**. C'est par exemple le cas pour :

- L'expertise comptable ;
- La consultation juridique ;
- Le conseil en investissements financiers.

Diverses formalités peuvent également être exigées. La **présentation d'une carte professionnelle** en fait par exemple partie. Même chose pour l'inscription à un ordre. Mais en menant une profession non réglementée, le [consultant auto-entrepreneur](#) n'est soumis à aucune autre obligation spécifique.

## Ostéopathe

Il est obligatoire d'être titulaire d'un **diplôme d'ostéopathe** pour accéder au métier sous le statut de micro-entrepreneur. Celui-ci devra faire l'objet d'un enregistrement à l'ARS ou Agence régionale de santé pour obtenir un numéro Adeli. Ce dernier est demandé lors de la création de l'auto-entreprise.

À l'instar des médecins, l'[ostéopathe auto-entrepreneur](#) doit **respecter les règles de déontologie** propre à son métier. Il est également tenu au secret professionnel. D'autre part, il a le choix d'ouvrir son propre cabinet et travailler seul ou bien en collaboration avec d'autres praticiens.

## Psychologue

Pour pouvoir **accéder au métier d'auto-entrepreneur**, le psychologue doit posséder, soit un :

- DESS en psychologie ;
- Master en psychologie, complété d'un stage professionnel de 500 h ou plus ;
- Diplôme du CNAM délivrant le titre de psychologue du travail ;
- Diplôme d'État de psychologie scolaire ;
- Diplôme de l'École de psychologues praticiens ;
- Diplôme de conseiller d'orientation-psychologue.

Le [psychologue auto-entrepreneur](#) est tenu également d'obtenir un numéro Adeli et de souscrire au moins une assurance RC Pro. Il convient de savoir que son travail lui fera gagner entre 30 euros et 80 euros par séance. Et il **pourra évoluer dans des domaines variés**, tels que :

- La formation ;
- L'animation ;
- La recherche.

**À noter** : sous certaines conditions, l'auto-entrepreneuriat permet au psychologue de cumuler son activité libérale, avec un statut de salarié.

## Autres secteurs

Le micro-entrepreneur exerçant une activité libérale peut se lancer dans d'autres secteurs. Il a le **choix de devenir apporteur d'affaires**. Il a aussi la possibilité d'accéder au métier de fleuriste ou de coach sportif.

## Coach sportif

Les **métiers du sport** trouvent aussi leur place dans l'auto-entrepreneuriat. C'est par exemple le cas du [coach sportif](#), qui doit détenir une carte professionnelle et peut :

- Ouvrir un studio de remise en forme ;
- Entraîner un petit groupe de personnes ;
- Proposer un entraînement personnel, que ce soit en entreprise ou à domicile.

**Bon à savoir** : il est également possible de devenir préparateur physique ou coach CrossFit sous le statut de micro-entrepreneur.

## Fleuriste

L'auto-entrepreneur peut tout aussi bien mener des activités commerciales. Il a par exemple la possibilité de devenir fleuriste sous le statut, et ce, sans diplôme. Outre son travail de commerçant, l'intéressé pourra être **à la fois conseiller et artisan**.

**Pour mener à bien le projet**, il est alors toujours préférable de décrocher, soit un :

- BP fleuriste ;
- CAP fleuriste-décorateur ;
- BTS d'art floral ;
- BTS design floral ;
- Brevet de maîtrise en art floral ;
- BAC professionnel Productions horticoles, spécialité Productions florales.

## Apporteur d'affaires

Il est aussi envisageable de créer une micro-entreprise pour devenir apporteur d'affaires. Mais **le régime est incompatible avec les activités immobilières**. Sous le statut d'auto-entrepreneur, il n'est pas non plus possible d'évoluer dans le domaine de l'assurance.

Aucun diplôme n'est requis pour exercer le métier d'[apporteur d'affaires](#) en tant que micro-entrepreneur. Mais il serait plus judicieux de suivre une **formation en marketing** avant de se lancer afin d'optimiser les chances de réussite dans le milieu.

## Quels métiers auto-entrepreneurs dans les services et multiservices ?

Dans les **services et multiservices**, un certain nombre de métiers sont également accessibles avec le statut d'auto-entrepreneur. À titre d'exemples, il est possible de devenir :

- Dropshipper ;
- Photographe ;
- Assistant virtuel.

### Auto-entrepreneur en dropshipping

Le statut d'auto-entrepreneur est **particulièrement adapté à l'activité de dropshipping**. Il permet de se libérer de formalités complexes liées à l'immatriculation d'une société. De plus, la création de la micro-entreprise ne requiert aucun capital social.

**Bon à savoir** : il convient de recourir au service d'un prestataire spécialisé pour concrétiser le projet de devenir [auto-entrepreneur en dropshipping](#). L'intéressé aura tout simplement à renseigner un formulaire en ligne et des équipes de formalistes se chargeront de tout.

### Auto-entrepreneur en achat et revente

L'[auto-entrepreneur en achat et revente](#) peut mener son **activité en magasin, en ligne, voire à domicile**. Il lui est aussi possible de proposer ses produits dans des :

- Salons professionnels ;
- Foires.

### Assistant virtuel

Le métier d'[assistant virtuel auto-entrepreneur](#) ne nécessite la détention d'un **diplôme universitaire que dans des cas spécifiques**. Ce dernier est par exemple requis pour mener une activité de secrétaire médical.

Souvent, **les assistants virtuels sont des sortants d'une école de gestion commerciale**



ou de :

- Marketing digital ;
- Communication ;
- Gestion administrative ;
- Comptabilité et management.

Dans tous les cas, une solide expérience acquise dans un cabinet constitue un véritable atout. Il faudra au moins être **titulaire d'un bac Techno STMG ou d'un bac Pro Gestion, administration** pour mener à bien l'activité.

En fonction de ses compétences, l'auto-entrepreneur **peut devenir secrétaire administratif** ou bien assistant :

- Comptable ;
- En communication ;
- En informatique.

**Bon à savoir** : le métier d'assistant virtuel auto-entrepreneur offre au secrétaire de direction la possibilité de se réorienter professionnellement.

Il convient de savoir aussi qu'il doit **rédiger un contrat juridique avant d'entamer toute collaboration avec un client**. Le document lui permettra d'éviter les éventuels contentieux. D'autre part, l'assistant virtuel est tenu également de faire signer ses [CGV](#).

## Photographe

Cette profession est accessible à l'auto-entrepreneur réalisant de la **photographie sociale** :

- Publicité ;
- Portrait.

Il aura la **possibilité de se spécialiser en tant que photographe sportif** ou de :

- Mariage ;
- Grossesse.

Outre les particuliers et les entreprises, les agences de presse figurent parmi les clients du photographe auto-entrepreneur. Souvent, ce dernier est considéré comme

artisan. Dans tous les cas, plusieurs règles entourent la profession. **Le respect de la vie privée et l'autorisation de publication** en font partie. La protection des droits d'auteurs se trouve également dans la liste.

**À noter** : il est interdit d'exercer le métier de photographe-auteur sous le statut de micro-entrepreneur.

## Service à la personne

De nombreux **métiers de services à la personne** sont accessibles avec le statut de micro-entrepreneur. Dans la liste figure :

- Le soutien scolaire ;
- La garde d'enfants à domicile.

Il est également possible de créer une auto-entreprise et devenir esthéticienne, coiffeur à domicile, sophrologue ou encore naturopathe. Il est même envisageable de **proposer des prestations de bricolage et d'entretien**, ainsi que des services d'aide à domicile pour les personnes âgées.

Parmi les **métiers de services à la personne pouvant être exercés sous le statut d'auto-entrepreneur**, on peut citer encore :

- Le toiletteur pour animaux ;
- Le pet sitter ;
- Le cuisinier à domicile ;
- L'aide-ménagère.

## Livreur

Le livreur peut choisir également de se mettre à son compte, sous le statut d'auto-entrepreneur. Mais avant de se lancer, il convient de se procurer le matériel nécessaire à l'exercice de l'activité. Il faudra aussi **prendre une assurance et bien s'informer sur la réglementation en vigueur**.

Souvent, le livreur auto-entrepreneur **travaille pour le compte d'une plateforme de livraison** comme :

- Uber Eats ;
- Deliveroo

Pour réussir dans le domaine, il faut surtout **avoir une bonne condition physique, ainsi qu'une grande disponibilité**. Pour pouvoir livrer des repas ou des colis avec un scooter de moins de 50 cm<sup>3</sup>, il est par ailleurs nécessaire d'être titulaire d'un :

- Permis de conduire ;
- BSR ou Brevet de sécurité routière, avec option cyclo.

**Bon à savoir** : certaines plateformes de livraison demandent aux coursiers de justifier de conditions financières spécifiques. Elles peuvent également exiger la présentation d'un casier judiciaire vierge.

## Quels métiers dans le secteur de la tech ?

L'auto-entrepreneur peut également **évoluer dans le secteur de la tech** en fonction de ses compétences. En guise d'exemples, il a le choix de devenir :

- Concepteur web ;
- Monteur vidéo ;
- Développeur web ;
- Data scientist.

## Comment bien choisir ?

Ce ne sont pas les activités possibles en micro-entreprise qui manquent. Mais avant tout, il convient de savoir que **certains métiers sont exclus du régime**. C'est par exemple le cas pour :

- L'expert-comptable ;
- Le CAC ou Commissaire aux comptes ;
- Les agents généraux et d'assurance.

Toutes les **activités agricoles rattachées à la MSA** et celles artistiques rémunérées en droits d'auteur ne peuvent pas être exercées sous le statut d'auto-entrepreneur. De même, il n'est pas possible de mener des professions judiciaires et juridiques, telles que les :

- Avocats ;
- Huissiers de justice ;
- Notaires

**L'auto-entrepreneur ne peut pas non plus créer une activité soumise à la TVA immobilière ni devenir :**

- Professionnel de santé (infirmier, médecin, vétérinaire ou encore sage-femme) ;
- Loueur de biens durables ;
- Loueur d'immeubles professionnels ou non meublés ;
- Loueur de matériels.

Il est tout aussi important d'**être informé sur les activités peu adaptées** au régime de la micro-entreprise. C'est le cas de celles nécessitant :

- L'embauche de salariés ;
- Des investissements importants.

**Bon à savoir :** une activité en magasin est également inadaptée au statut d'auto-entrepreneur. Nécessitant la réalisation d'achats, il serait dommage de ne pas pouvoir récupérer la taxe sur la valeur ajoutée.

Avant de créer une auto-entreprise, il est aussi conseillé de **vérifier si la profession que l'on envisage de mener est réglementée ou non**. Si c'est le cas, l'exercice de l'activité peut être soumise à une :

- Qualification professionnelle ;
- Obligation d'assurance ;
- Obligation de détention d'une carte professionnelle.

En somme, il ne suffit pas d'être passionné et d'accomplir les formalités d'immatriculation pour pouvoir lancer une activité sous le statut d'auto-entrepreneur. En effet, il est parfois nécessaire de **remplir certaines conditions d'accès au métier choisi**.

**Bon à savoir :** il est par ailleurs possible de mener différentes activités en même temps, au sein d'une seule et même auto-entreprise, à condition de respecter les plafonds de chiffre d'affaires imposés par le régime.

## Quels avantages au statut d'auto-entrepreneur ?

Le statut d'auto-entrepreneur présente un grand nombre d'avantages, parmi lesquels on retrouve :

- Une comptabilité plus simple ;
- La facilité d'accès ;
- La possibilité de ne pas facturer la TVA ;
- Des charges sociales allégées ;
- Une fiscalité avantageuse ;
- Une gestion simplifiée.

La **possibilité de cumuler certains statuts avec celui de micro-entrepreneur** constitue également un avantage considérable. En effet, il est par exemple envisageable de devenir auto-entrepreneur, tout en étant :

- Étudiant ;
- Fonctionnaire ;
- Dirigeant de société (assimilé salarié) ;
- Salarié.

Sous certaines conditions, il est également possible de bénéficier de certaines **aides à la création de la micro-entreprise**. Il se peut que le futur auto-entrepreneur ait par exemple la possibilité de prétendre à l'Acre. Le dispositif est réservé, entre autres, aux bénéficiaires de minima sociaux.

Le régime de la micro-entreprise est également apprécié pour la rapidité des formalités de création et le fait qu'il **ne requiert aucun capital social**. Il permet ainsi de tester un projet sans prendre beaucoup de risques.

Aussi, une personne désireuse de devenir auto-entrepreneur **peut facilement concrétiser son projet**. Elle devra tout simplement se rendre sur le guichet unique, fournir le dossier demandé et suivre les étapes nécessaires à l'immatriculation de la micro-entreprise.

**Bon à savoir** : cependant, le régime de la micro-entreprise ne présente pas que des avantages. Il serait tout aussi judicieux de s'informer sur ses limites.

## FAQ

### **Est-il possible de cumuler deux activités en auto-entreprise ?**

Il est même possible d'en cumuler plusieurs en même temps, à condition qu'elles soient menées au sein d'une seule auto-entreprise. Pour chacune d'elles, le micro-entrepreneur sera ainsi tenu de garder le même numéro d'immatriculation. Notons que le cumul du statut avec celui de salarié, fonctionnaire, étudiant, voire gérant assimilé salarié est également envisageable.

### **Quels sont les principaux risques de devenir micro-entrepreneur ?**

Un certain plafond de chiffre d'affaires est imposé par le régime de l'auto-entreprise. D'autre part, les charges sociales du micro-entrepreneur ne se calculent pas sur la base de sa rémunération ni des bénéfices de l'entreprise, mais du CA. De plus, il n'est pas possible d'amortir fiscalement les investissements que l'on réalise.

### **Quel est l'intérêt de choisir le statut d'auto-entrepreneur ?**

Le statut permet de profiter d'une gestion administrative simplifiée et d'une fiscalité avantageuse. Il offre la possibilité de lancer une activité professionnelle avec beaucoup moins de risques et ne pas tenir une comptabilité complexe. Lorsque la micro-entreprise commence à se développer, il sera ensuite possible d'opter pour une forme de société.